

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET
DE LA LOIRE

SAINT-ÉTIENNE, LE 08 MARS 2016

LE 74ÈME PARIS-NICE PASSE PAR LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE LA CIRCULATION SUR CERTAINS AXES ROUTIERS SERA RÉGLEMENTÉE

L'épreuve cycliste Paris–Nice empruntera **les 9 et 10 mars 2016** les axes routiers du département de la Loire au cours de sa 74^{ème} édition.

Les horaires indiqués ci-dessous sont donnés à titre indicatif, la course pouvant avoir de l'avance ou du retard.

- **3ème étape** : 9 mars 2016 : CUSSET / MONT-BROUILLY

Communes	Route/Voie	Horaires		
		44 km/h	42 km/h	40 km/h
Urbise	D490	14:14	14:17	14:20
Saint-Germain la Montagne	D485 passage à niveau n° 35	15:16	15:21	15:28
Saint-Germain la Montagne	Montveneur	15:18	15:24	15:31

- **4ème étape** : 10 mars 2016 : JULIENAS / ROMANS SUR ISERE

Communes	Route/Voie	Horaires		
		44 km/h	42 km/h	40 km/h
La Chapelle Villars-Chuyer	D19	14:50	14:58	15:07
Saint-Michel sur Rhône	D90	14:54	15:03	15:12
Saint-Michel sur Rhône	D34	14:54	15:03	15:12
Chavanay	D90	14:59	15:07	15:17
Saint-Pierre de Boeuf	D1086	15:05	15:14	15:23

Conformément aux dispositions prises par les arrêtés du président du département de la Loire et des maires des communes de Chavanay et Urbise :

- la circulation de tous les véhicules, hors véhicules de services et de secours, sera interdite sur l'itinéraire de la course en amont du premier coureur, à l'initiative de la garde républicaine, les 9 et 10 mars 2016 ;
- la circulation sera rétablie à l'initiative de la garde républicaine après le passage du dernier coureur.

